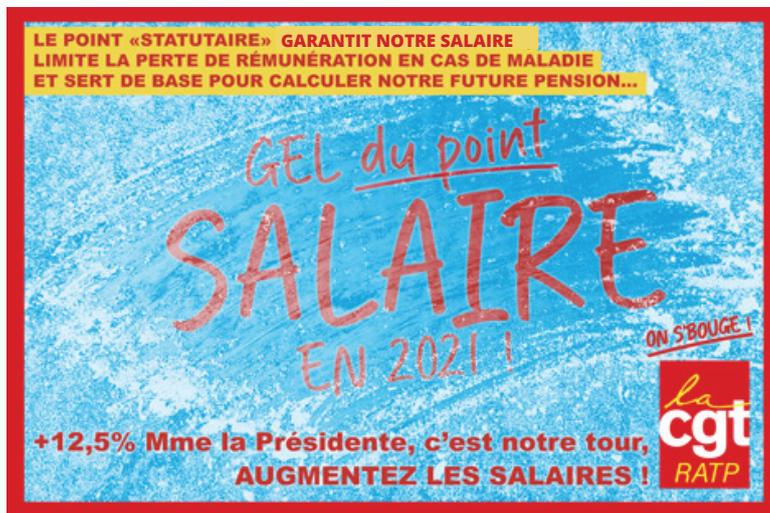


# « QUOI QU'IL EN COÛTE » ... POUR LIVRER LA RATP & LES AGENTS À LA CONCURRENCE!

## Augmenter les salaires, c'est utile et nécessaire !

**A**u plus fort de la crise, le Président de la République annonçait vouloir reconnaître le travail de ceux grâce à qui le pays avait résisté. Ça tombe bien, nous avons été au rendez-vous même au plus haut de chaque pic dans cette crise.



Comme le refus de revalorisation du Smic au-delà des 0,99 % au 1er janvier dernier, à la RATP, c'est un nouvel affront pour les agents : l'aumône sera de 0,3 % répartie en saupoudrage sur de micro-mesures sociales. La crise a amplifié le problème de pouvoir d'achat, notamment avec le recours au chômage partiel à la RATP et parfois cumulé à celui des conjoint(e)s. Sachant que 55 % de la richesse produite dans notre pays dépend directement de la capacité des ménages à consommer, les hausses de salaires sont une évidence économique !

**Alors ensemble, il est temps de**

**s'unir pour arracher à la Direction ce qu'elle ne veut pas nous donner :  
LE 02 AVRIL, TOUS MOBILISÉS !**

## La concurrence, un séisme dans toute la RATP !

**N**ous sommes bien dans la poursuite d'une politique souhaitée par le Gouvernement au service des marchés financiers.

Dans un contexte de remise en cause du sens même des valeurs de service public au sein de notre société, la crise Covid a révélé l'importance des transports dans l'activité économique et sociale. Elle impose, selon nous, la nécessité réelle d'une maîtrise publique de celle-ci.

L'absurdité de la concurrence amène donc une entreprise qui doit répondre aux demandes d'IDFM sur une productivité, mais aussi sa volonté de réduire les coûts, afin de se frotter au triste jeu de la concurrence et transférer 19 000 agents, pour le moment, dans le secteur privé, y compris en cas de marché remporté par le Groupe RATP.

Aujourd'hui, 70 % du coût du transport urbain représentent les frais de personnel, on devine facilement quel levier va utiliser la Direction pour réduire ses coûts... Ce sera moins de personnel et une modération salariale permanente à la faveur d'heures supplémentaires imposées pour maintenir à flot notre pouvoir d'achat. Ce « pari » est valable si nous sommes en bonne santé. Un arrêt maladie, court ou long, ampute notre rémunération et rend impossible le travail en heure sup'.

Cette concurrence est donc le prétexte à des attaques incessantes sur les effectifs, sur nos conditions de travail et sur nos rémunérations qu'impose cette Direction, convertie aux lois du marché.

**La concurrence n'est pas la solution, c'est le problème : LE 02 AVRIL, TOUS MOBILISÉS !**



## Raison d'être ou raisons du mal être ?

La Direction s'est pliée aux recommandations de la loi PACTE pour définir une « raison d'être » de la RATP (ne pas confondre avec son objet social ni avec l'intérêt social).

A grand coup de campagne (dont on ne connaît pas le budget !), elle en fait la promotion pour masquer les « raisons du mal être » que génère la transformation de l'entreprise publique de service public, à laquelle chacun d'entre nous est attaché.

Comment ne pas s'interroger sur son propre avenir lorsque même des délégués du personnel, des militants syndicaux, sont lourdement sanctionnés. Des sanctions allant de 5 jours à la demande de révocation au Ministère du travail pour des élus. Ce n'est pas un hasard s'ils sont parmi ceux qui se sont mis en première ligne lors du mouvement contre la réforme Macron des retraites ou posent les bonnes questions sur l'ouverture à la concurrence dans les instances représentatives du personnel.

**Cette répression patronale antisyndicale ne rend pas service à la Démocratie sociale dans l'entreprise : le 02 avril, tous mobilisés !**



## NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE !

Comme partout en France, dans les entreprises du transport urbain et interurbain, ce **vendredi 02 avril**, la CGT-RATP appelle l'ensemble des salariés à **se mobiliser par la grève pour exiger :**

- Une hausse générale du salaire statutaire,
- La fin des réorganisations dont le but est de supprimer des postes,
- Le maintien du monopole public de la RATP,
- L'abandon des sanctions et recours contre les militants syndicaux.

La CGT-RATP a déposé un **préavis de grève** qui couvre l'ensemble du personnel, de toutes catégories professionnelles et dans tous les services

à compter **du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021-22h**  
**jusqu'au samedi 03 avril 2021-7h** ■

20 mars 2021

